



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°3311

Entrée le 20.01.2026

Chambre des Députés

Pérolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 28.01.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 02.02.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 20 janvier 2026

Objet : Question parlementaire n° 3311 du 8 décembre 2025 de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant « Placement de mineurs au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL) ».

Madame la Ministre,

En date du 8 décembre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mercredi 28 janvier 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth MARGUE